



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 27 octobre 2020  
N°334

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### **Ouverture du guichet permettant aux PME et ETI industrielles de bénéficier de l'aide aux investissements de transformation vers l'industrie du Futur**

Avec France relance, le Gouvernement s'engage pour accélérer la transformation de l'industrie française vers « l'usine 4.0 » car c'est en modernisant notre appareil de production que nous maintiendrons nos filières industrielles dans la compétition mondiale. C'est dans ce cadre que **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, **Olivier Dussopt**, ministre délégué, chargé des Comptes publics, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée, chargée de l'Industrie, ont [signé un décret qui permet aux PME et aux ETI industrielles de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat dans leurs investissements dans les technologies de l'industrie du futur.](#)

L'aide apportée par l'Etat permet aux entreprises de bénéficier d'un appui de trésorerie concomitamment à leur investissement pour améliorer la compétitivité de leurs processus de production. Elle concerne un investissement dans un bien affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des catégories suivantes ([détaillées par un arrêté](#)) :

- Les équipements robotiques et cobotiques ;
- Les équipements de fabrication additive ;
- Les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- Les machines intégrées destinées au calcul intensif ;
- Les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transactif ;
- Les machines de production à commande programmable ou numérique ;
- Les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;

- Les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation, ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.

**Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement mobilise ainsi 40 millions d'euros dès 2020 pour soutenir cette dynamique d'investissement.** Le taux de soutien de l'Etat aux investissements de transformation vers l'industrie du futur est de 40%, sous réserve du respect des règles communautaires en matière d'aides d'Etat, le taux minimum de soutien étant dans tous les cas de 10%.

**Les entreprises peuvent déposer leur dossier dès aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus** auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP), opérateur du dispositif : <https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

Ce dispositif sera reconduit en 2021 et en 2022. Un décret publié d'ici la fin de l'année en précisera les modalités concrètes, celles-ci pouvant être modifiées en fonction notamment de l'évolution des règles communautaires en matière d'aides d'Etat dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

#### **Annexes :**

- Document de présentation du dispositif.
- Fiche mesure en ligne sur le site [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr) : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-investissement-industrie-du-futur>

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire	01 53 18 41 13	<a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet d'Olivier Dussopt	01 53 18 45 34	<a href="mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher	01 53 18 44 38	<a href="mailto:presse@industrie.gouv.fr">presse@industrie.gouv.fr</a>